



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ATELIER SE CHAUFFER AU SOLAIRE : PANORAMA DE TECHNOLOGIES

Dispositifs d'aide du Fonds Chaleur.

1 – Processus ENR'Choix

1 – RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Limiter les consommations en changeant les comportements

« Régulation du système de chauffage »

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Diminuer les consommations à service rendu équivalent

« Isolation thermique du bâtiment »

2 – MUTUALISER

LES BESOINS ET LES MOYENS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR




3 – OPTIMISER ET PRIORISER

LES RECOURS AUX ÉNERGIES DE RÉCUPÉRATION ET RENOUVELABLES



2 - Tableau récapitulatif des aides nationales et régionales

\Surface installée	1 à 24 m ²	25 à 249 m ²	250 à 499 m ²	500 à 1499 m ²	≥ 1 500 m ²
Dispositifs de soutien\ R&D Innovation - APR & AMI/AAP IA (TRL 4-6 & 7-9) - Innov'R (régional) (TRL 7-9)					
Aides à la décision - Etudes de faisabilité - Etudes d'opportunité injection solaire sur réseau de chaleur - Audits & réhabilitation	<p>CDC types, prestataires RGE 2014</p> <p>De 50 à 70% d'aide aux études 50% (plafonnée à 30 k€) d'aide à la réhabilitation</p>				
Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) - Patrimonial - Territorial	<p>Grappe de projets (critère régionaux, 3 ans, objectifs ambitieux)</p> <p>Études & Investissements aux forfaits</p>				
Aide régionale		<p>Projet unique PAC solaire et SSC</p> <p>Forfait PAC : 760 €/MWh/an et 600 €/MWh/an (07 et 26) Forfait SSC : 1000 € (neuf) et 1880 €/MWh/an (existant).</p>			
		<p>Projet unique ECS & Process</p> <p>Forfait : 1120 €/MWh/an</p>			
		<p>Couplé à réseaux de chaleur</p> <p>Forfait : 1120 €/MWh/an</p>	<p>Couplé à réseaux de chaleur</p> <p>Analyse économique</p>		
AAP national grande surface			<p>Projet unique PAC solaire et SSC</p> <p>Analyse économique</p>		
			<p>Projet unique ECS & Process</p> <p>Analyse économique</p>		
				<p>Couplé à réseaux de chaleur</p> <p>Analyse économique</p>	

3 - Aides financières

- Aides aux études de faisabilité* :

50 % (grande entreprise), 60 % (moyenne entreprise) ou 70% (petite entreprise/hors secteur concurrentiel) du montant de l'étude.

- Dépôt sur la [plateforme dématérialisée](#).

- Aides aux installations de production d'eau chaude solaire thermique en métropole* :

- Dépôt sur la [plateforme dématérialisée](#).

- Aides aux installations de pompes à chaleur solaire pour la production d'eau chaude :

- Dépôt sur la [plateforme dématérialisée](#).

- Aides aux installations de systèmes solaires combinés :

- Dépôt sur la [plateforme dématérialisée](#).

- Aides aux grandes installations solaires thermiques 2024 (jusqu'au 15/09/2024 - 15:00 - Heure de Paris) :

- Dépôt sur la [plateforme dématérialisée](#).

- Aides à l'audit et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives :

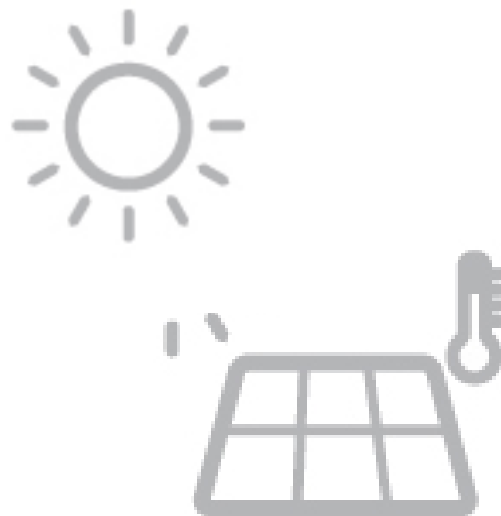
- Dépôt sur la [plateforme dématérialisée](#).

*éligible aux CCR [à vérifier ici](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention et bons projets solaires à toutes et tous !

DR AuRA, référent solaire thermique : fabrice.bettwy@ademe.fr - 04 72 83 46 02

Référent Contrat Chaleur Renouvelable de votre commune : [Cliquez ici](#)